



FEVRIER 2017

LES DONNÉES D'ACTIVITE 2015 DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

amf-france.org

INTRODUCTION

Les grands thèmes traités dans ce document sont les suivants :

1. Panorama d'ensemble
2. Les spécificités des acteurs par métier

Source

Dans le cadre du suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les CIF. Ces fiches contiennent des informations quantitatives et qualitatives qui font l'objet d'une synthèse annuelle. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie par les déclarants, certaines inexactitudes peuvent subsister.

1. PANORAMA D'ENSEMBLE

1.1. CONSTATS D'ENSEMBLE

Les constats de la présente étude sont établis à partir des **4 631** Fiches de Renseignements Annuels des conseillers en investissements financiers (FRA CIF) retournées à l'AMF en 2016 et qui portaient sur les données d'activités 2015 de ces acteurs ainsi qu'une comparaison avec les éléments analogues collectés au cours de l'année précédente.

En préambule, il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose (en particulier l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière).

Il convient de relever également que de nombreux cabinets de conseil en cession/acquisition et levée de fonds opèrent sous le statut CIF.

La réglementation CIF couvre les prestations visées à l'article L. 541-1 du code monétaire et financier soit le conseil en investissement¹ portant sur les instruments financiers², le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement, le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers ainsi que certaines autres activités de conseil en gestion non régulées par ailleurs.

Ainsi, dans le cadre de la présente étude, il sera fait référence au chiffre d'affaires total des cabinets pour désigner la totalité de leur activité (« CA toutes activités»), mais également à la part du chiffre d'affaires relevant de la réglementation CIF (CA CIF), telle que déclarée par les acteurs³.

□ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

Les répondants ont déclaré un chiffre d'affaires total de **2,2 milliards d'euros**, au sein duquel **642 M€** ont été déclarés au titre de l'activité CIF (soit **29 %** de l'activité), marquant une hausse par rapport aux données de l'année précédente au cours de laquelle les 4 434⁴ cabinets ayant retourné leur FRA avaient collectivement déclaré un chiffre d'affaires total de 2,1 milliards d'euros, dont 532 M€ pour l'activité CIF (soit 26% de l'activité).

(en K€)	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
TOTAL	2 060 118	2 241 192	532 200	642 225	26%	29%
Moyenne du CA des cabinets	471	486	120	139	25%	29%
Médiane du CA des cabinets	126	135	17	17	13%	13%

□ Forte concentration de l'activité au sein des premiers acteurs

L'activité est fortement concentrée au sein des premiers acteurs, soit les 50 premiers et 500 suivants.

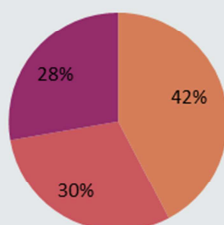
¹ Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

² Actions, obligations, parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPR, FIP, SCPI,...), contrats financiers (options, futures, swaps, CFD, ...).

³ Le CA CIF correspond à l'estimation faite par les acteurs de la part de leur activité relevant du périmètre des prestations relevant de la réglementation CIF.

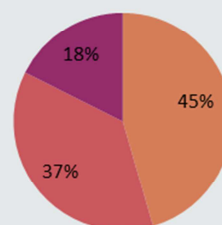
⁴ La première collecte des FRA CIF a été réalisée au cours de l'année 2015 et portait sur les données d'activité des CIF relatives à leur exercice comptable clos en 2014.

Niveau de concentration du CA toutes activités entre les acteurs



■ 50 premiers CIF ■ 500 suivants ■ Solde (4063 entités)

Niveau de concentration du CA CIF entre les acteurs

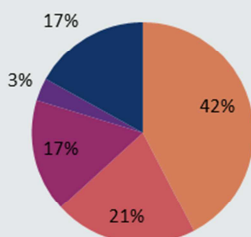


■ 50 premiers CIF ■ 500 suivants ■ Solde (4063 entités)

□ Répartition par association professionnelle de CIF

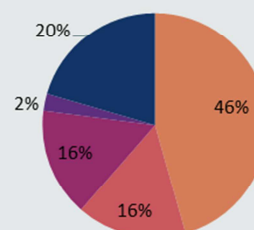
Toute entité CIF doit adhérer à une, et une seule, association professionnelle agréée par l'AMF. Cette association est chargée de la représentation collective et de la défense des droits et intérêts de ses membres ainsi que de certaines missions de régulation de ces acteurs.

Décomposition du CA toutes activités par association



■ ANACOFI CIF ■ CNCGP ■ CNCIF ■ Cie CGPI ■ ACIFTE

Décomposition du CA CIF total par association



■ ANACOFI CIF ■ CNCGP ■ CNCIF ■ Cie CGPI ■ ACIFTE

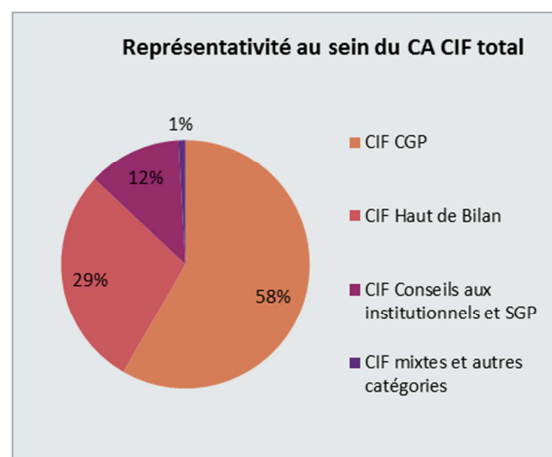
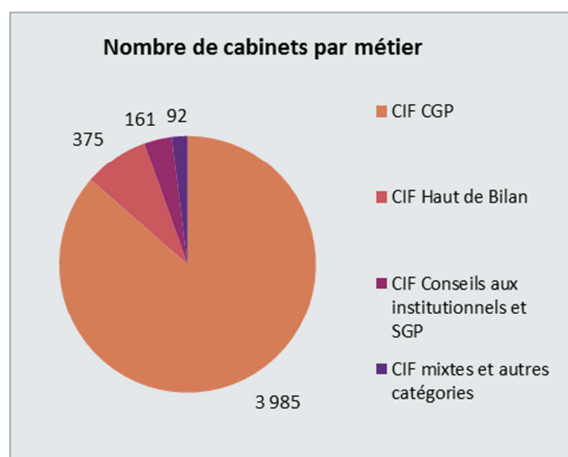
□ Les effectifs

- Les effectifs déclarés par les cabinets sont également en hausse par rapport à l'exercice précédent à 12 964 personnes (+749 personnes), hausse expliquée par un panel de répondants plus important mais également par la progression de l'effectif moyen des cabinets qui passe de 2,77 à 2,9 personnes.
- Parmi ces effectifs le nombre de dirigeants et salariés CIF⁵ s'élève à 6 556 personnes. Ces derniers sont soumis à des conditions d'accès à la profession ainsi qu'une obligation de formation continue portant sur la réglementation CIF.

⁵ Désignent les conseillers en investissements financiers personnes physiques, les personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la personne morale habilitée en tant que conseiller en investissements financiers et les personnes physiques employées pour exercer l'activité de conseil en investissements financiers.

1.2. LES METIERS EXERCÉS

- Les informations recueillies des acteurs⁶, en particulier leur positionnement en termes de métier, ont permis de les regrouper par famille de métiers suivant que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine (« CIF CGP »), le conseil en haut de bilan (« CIF Haut de Bilan ») ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels, sociétés de gestion ou autres intermédiaires financiers (« CIF Conseils aux institutionnels et SGP »).
- Répartition par métier des acteurs en nombre et représentation au sein du CA CIF



2. LES SPECIFICITES DES ACTEURS PAR METIER

2.1. LES CIF CGP

Cette catégorie regroupe les cabinets exerçant une activité globale de conseil en gestion de patrimoine. Au titre de la présente campagne, **3 985** cabinets se sont déclarés CIF CGP.

□ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

(en K€)	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
TOTAL	1 357 514	1 520 135	333 986	374 544	25%	25%
Moyenne du CA des cabinets	366	381	89	94	24%	25%
Médiane du CA des cabinets	124	131	15	15	12%	11%

Comme pour la population globale, la hausse d'activité déclarée est relative à l'effet périmètre (3 985 CIF CGP en 2016 par rapport à 3 759 en 2015) mais également à la hausse du niveau d'activité moyen des acteurs.

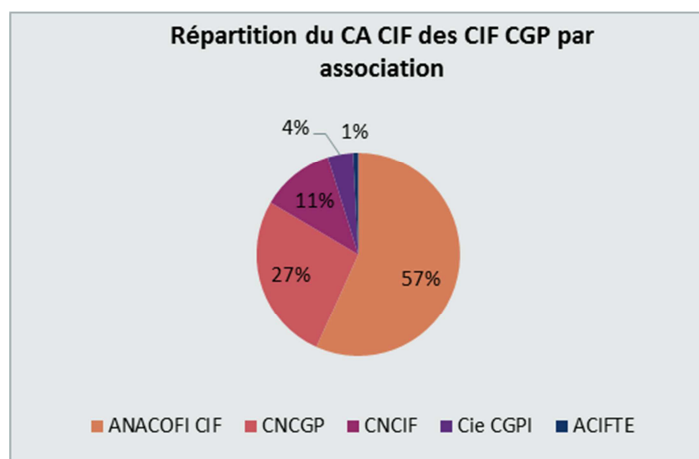
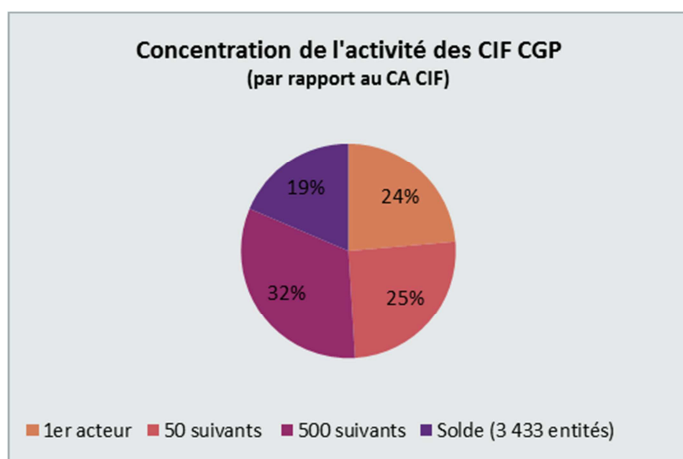
Il est observé entre 2015 et 2016 une stabilité de la part d'activité CIF déclarée à 25%. Ce taux reflète néanmoins une hétérogénéité puisque, par exemple, 241 acteurs déclarent 100% de leur activité en CIF alors que 694

⁶ Les acteurs ont été amenés à se positionner selon leur appréciation de la catégorie de métier la plus pertinente à laquelle chacun estimait appartenir. Ils ont, en outre, présenté les grandes lignes de leur activité.

acteurs ne déclarent aucune activité CIF (au sein desquels des acteurs significatifs ayant réalisés individuellement plus de 10 M€ de chiffre d'affaires).

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF CGP est concentrée au sein des premiers acteurs, le premier acteur représentant à lui seul 24% du CA CIF des CGP.



De même en matière d'encours conseillés dont le montant total déclaré par les CIF CGP s'élève à **26,2 Md€**, les 30 premiers acteurs représentent 46% de ces encours au sein desquels le premier acteur représente 26 % de ces encours.

□ Structure de rémunération

La rémunération des CIF CGP est principalement constituée de rétrocessions de droits d'entrée et de frais de gestion annuels qui représentent respectivement **55%** et **33 %** du CA CIF total déclaré, le solde étant constitué d'honoraires facturés aux clients.

Par ailleurs, les acteurs ont déclaré au total une collecte de **5,7 Md€** et un encours suivi à la clôture de l'exercice 2015 de 26,2 Md€ comme indiqué ci-avant.

Ainsi, à partir de ces données, les taux de rétrocessions moyens reconstitués s'élèvent pour les droits d'entrée à 3,57% et les frais de gestion à 0,47%.

□ Ecosystème des acteurs

- Apporteurs d'affaires

Au total 523 acteurs ont déclaré avoir recours à des apporteurs d'affaires qui ont représenté des effectifs de 3 497 personnes.

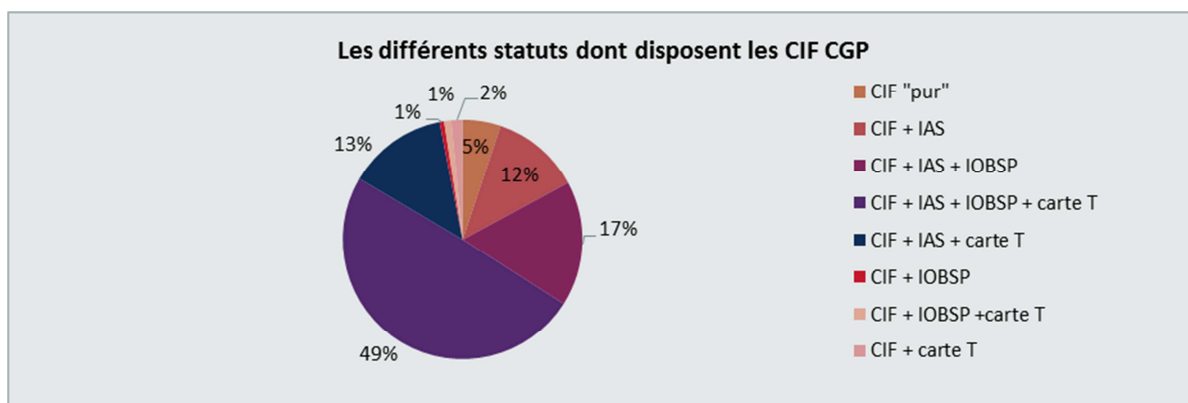
- Réseaux et groupements

Les CIF CGP peuvent faire le choix d'adhérer à un réseau commercial ou de s'unir à un groupement en vue de mutualisation de services et/ou partage d'expériences.

A cet effet, 1 074 cabinets ont indiqué appartenir à un réseau/groupement soit 27% des CIF CGP.

Autres statuts des CIF CGP

Généralistes du conseil en gestion de patrimoine, 95 % de ces cabinets CIF CGP ont déclaré disposer d'autres statuts soit : intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS ou disposer de la carte de transaction immobilière (carte T).



De plus, 1 796 cabinets (soit 45% des CIF CGP) ont indiqué disposer de la Compétence Juridique Appropriée (CJA⁷).

Réalisation de l'activité de conseil

Concernant leur activité CIF, les CIF CGP ont déclaré avoir fourni les prestations suivantes :

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir fourni ces services	% des CIF CGP	Rappel 2015
Conseil sur instruments financiers	2 736	69%	76%
Conseil sur services d'investissements	785	20%	27%
Conseil sur les « autres produits de placements »	880	22%	22%

Concernant l'offre de produits et de services, les acteurs ont mentionné :

- disposer en moyenne **8** partenariats avec des fournisseurs d'instruments financiers et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **15** instruments financiers différents,
- disposer en moyenne de **2** partenariats avec des fournisseurs de services d'investissements et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **3** services d'investissements différents,
- disposer en moyenne de **2** partenariats avec des fournisseurs « d'autres placements financiers » (c'est-à-dire autres que des instruments financiers) et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **3** « autres placements financiers » différents.

Instruments financiers traités

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir conseillé ces produits	% des CIF CGP	Rappel 2015*
Actions	1 446	36%	33%
Titres de créances (obligations, emtn, ...)	986	25%	22%
Titres émis par des OPC (SCPI, FIP, FCPI, ...)	2801	70%	70%
Contrats financiers	37	1%	4%

* hors instruments financiers de droits étrangers que 4% des CIF avaient déclaré conseiller.

⁷ La CJA qui est obtenue sous condition notamment de diplômes de droit ou de gestion de patrimoine, permet à son titulaire de fournir des consultations juridiques ou de rédiger des actes sous seing privé à titre accessoire de l'activité principale du prestataire.

2.2. LES CIF HAUT DE BILAN

Cette catégorie regroupe les CIF dont la mission principale est l'accompagnement de leur client dans leur projet de cession/acquisition et levée de fonds ainsi que quelques « analystes indépendants ».

En 2016, **375** acteurs se sont déclarés CIF Haut de bilan, ils étaient 450 en 2015. Cette baisse s'explique par la création d'une catégorie distincte cette année pour les CIF Conseils aux institutionnels et SGP, ayant conduit au transfert de certains acteurs vers cette catégorie plus représentative de leur activité.

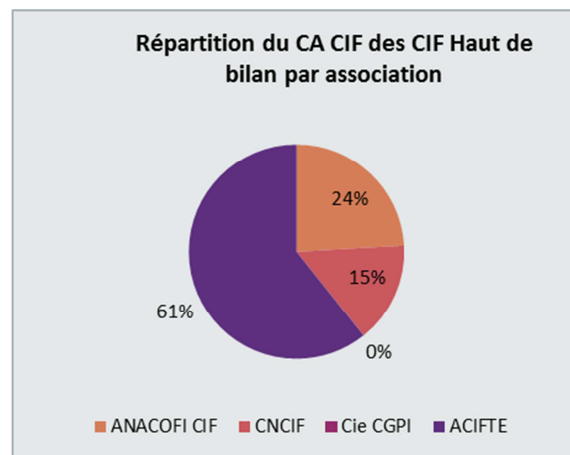
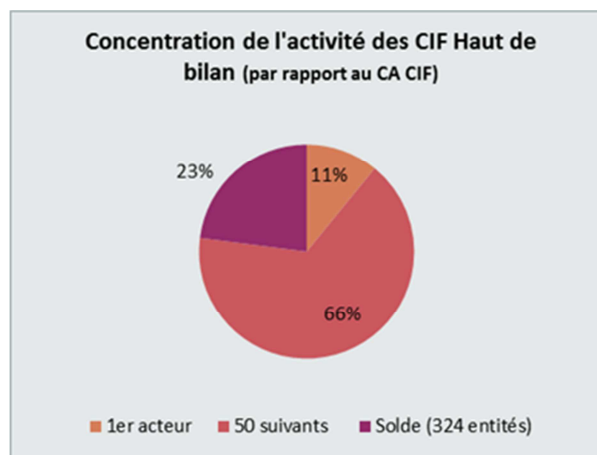
□ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

(en K€)	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclarés		CA CIF %	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
TOTAL	531 698	429 418	177 020	183 939	33%	43%
Moyenne du CA des cabinets	1 208	1 145	393	491	33%	43%
Médiane du CA des cabinets	192	165	89	80	46%	48%

Il est constaté une hausse de la part d'activité déclarée en CIF entre 2014 et 2015 (de 33% à 43%), en partie expliquée par la sortie de cette catégorie des CIF conseils aux institutionnels et SGP (qui déclarent collectivement une part de 30% d'activité CIF).

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

L'activité est là encore relativement concentrée au sein des premiers acteurs, le premier acteur représentant 11% du CA CIF.

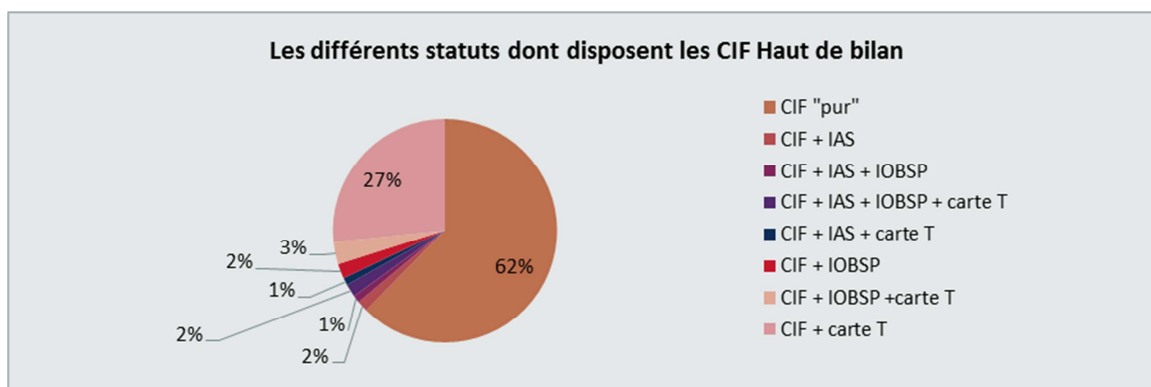


□ Structure de rémunération

La rémunération des CIF Haut de bilan est basée sur un modèle par honoraires qui représentent 94 % du CA CIF, dont une part significative, soit 76 %, est sujette au succès de l'opération projetée (success fees).

Autres statuts des CIF Haut de bilan

Les acteurs CIF Haut de bilan sont majoritairement mono-statut, c'est-à-dire qu'ils ne disposent que du statut CIF (62% des acteurs) mais il convient de noter que certains acteurs (27%) disposent la carte T qui est requise en cas de cession de parts sociales de sociétés dont l'actif social est composé d'immeubles ou de fonds de commerce (loi Hoguet).



2.3. LES CIF CONSEILS AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉS DE GESTION

Cette catégorie regroupe les cabinets délivrant du conseil aux investisseurs institutionnels (audit de portefeuille, allocation d'actifs, sélection de fonds, reporting, appels d'offres) mais également les acteurs intervenant en conseil de sociétés de gestion ou pour la commercialisation de leurs fonds. On y retrouve également quelques cabinets qui fournissent du conseil aux entreprises sur leur couverture (devises, matières premières) ou du conseil à d'autres intermédiaires financiers.

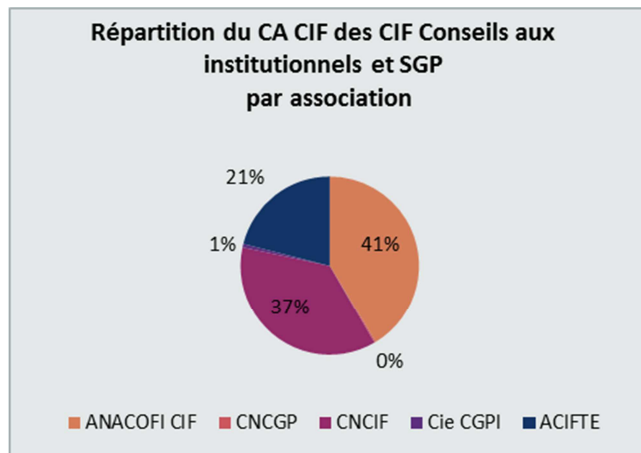
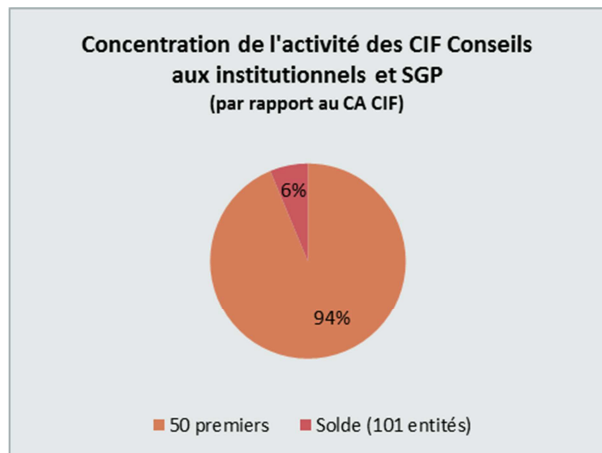
Au titre de la présente campagne, **161** acteurs sont déclarés comme CIF Conseils aux institutionnels et SGP

Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

(pas de données relatives à l'exercice 2014 puisque cette catégorie n'était alors pas identifiée spécifiquement)

(en K€), exercice 2015	CA déclarés par les cabinets (toutes activités)	dont CA CIF déclarés	CA CIF %
TOTAL	256 129	77 905	30%
Moyenne du CA des cabinets	1 590	483	30%
Médiane du CA des cabinets	175	60	34%

Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle



Le montant total des encours conseillés par ces acteurs s'élèverait à **181 Md€**, dont 176 Md€ sont conseillés par 17 acteurs ayant individuellement déclaré des encours conseillés supérieurs à 500 M€.

☐ Structure de rémunération

La structure de rémunération de ces acteurs est marquée par le maintien d'une rémunération sous forme de rétrocessions de commissions (30%), alors que la composante principale provient des honoraires (70%).

☐ Autres statuts des CIF Conseils aux institutionnels et SGP

